
Contestations monétaires : une économie politique de la monnaie

Introduction

Monetary Contestations: A Political Economy of Money

Contestación monetaria : una economía política de la moneda

Pepita Ould Ahmed et Jean-François Ponsot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/regulation/11593>

DOI : 10.4000/regulation.11593

ISSN : 1957-7796

Éditeur

Association Recherche & Régulation

Édition imprimée

Pagination : 1-11

Référence électronique

Pepita Ould Ahmed et Jean-François Ponsot, « Contestations monétaires : une économie politique de la monnaie », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, mis en ligne le 20 décembre 2015, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/11593> ; DOI : 10.4000/regulation.11593

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Revue de la régulation est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Contestations monétaires : une économie politique de la monnaie

Introduction

Monetary Contestations: A Political Economy of Money

Contestación monetaria : una economía política de la moneda

Pepita Ould Ahmed et Jean-François Ponsot

Une économie politique de la monnaie

- 1 Aborder la monnaie dans une perspective d'économie politique présuppose de s'inscrire en rupture avec la théorie néoclassique dont l'analyse repose sur une conception uniquement instrumentale et économiciste selon laquelle la monnaie est neutre (Orléan, 2009). C'est une telle perspective qu'emprunte une partie de l'hétérodoxie économique qui, malgré la diversité de ses courants de pensée, partage un socle méthodologique et épistémologique commun et plaide pour une approche institutionnelle et pluridisciplinaire de la monnaie. Les travaux issus de cette approche de l'économie favorisent le dialogue entre différents courants théoriques et mobilisent des outils et concepts provenant d'autres disciplines des sciences sociales et humaines¹. Ces travaux invitent à traiter l'objet monnaie dans ses dimensions humaine, historique, sociale et environnementale, permettant ainsi d'explicitier toute sa complexité « morale et politique » (Beaud et Dostaler, 1996, p. 233).
- 2 Dans cette perspective, les programmes de recherche français — portés successivement par Bruno Théret, André Orléan, Michel Aglietta, Jean-Michel Servet et Jérôme Blanc — sur la souveraineté de la monnaie, les crises monétaires et la pluralité monétaire ont été décisifs. Ils ont agi comme un catalyseur dans l'édition de numéros spéciaux de revues et d'ouvrages, ainsi que dans l'organisation de rencontres scientifiques internationales. Pour ne citer que les derniers en date, on peut mentionner le dossier « Monnaie, monnaies² », l'ouvrage *Monnaie. Entre dettes et souveraineté* de Michel Aglietta, en collaboration avec Pepita Ould Ahmed et Jean-François Ponsot³, ainsi que les deux

colloques internationaux *Money, Crises and Capitalism* (Grenoble, décembre 2015) et *Institutionnalismes monétaires francophones* (Lyon, juin 2016).

- 3 Si la théorie économique dominante définit la monnaie comme un simple instrument des échanges, inventé afin de dépasser la double coïncidence des besoins qu'imposerait le troc, l'hétérodoxie économique pense la monnaie comme un rapport social fondamental et se fait une tout autre idée de sa genèse. La monnaie n'est pas une invention de l'économie marchande et sa nature n'a rien de marchand, de contractuel ou de conventionnel. La monnaie est une construction sociale qui émerge d'un processus politique au terme de luttes d'imposition pour faire valoir un certain objet comme représentant de la valeur, dans un contexte où les acteurs ont des comportements de ralliement mimétiques (Lordon et Orléan, 2008 ; Orléan, 2008). Selon les auteurs, la monnaie est définie comme représentant de la valeur (Aglietta et Orléan, 1982), équivalent général (Marx, 1969), ou encore « compendium de tous les biens⁴ ». En tant que mesure collective de la valeur, la monnaie s'impose comme mesure de toutes les autres choses dans les sociétés marchandes. Tel est sa fonction sociale (Marx, 1969, p. 79).
- 4 Au-delà du rejet de la conception classique de sa genèse, qui s'apparente à une « fable du troc » (Servet, 2001), ces approches réfutent aussi l'hypothèse de sa « neutralité ». Ce débat, lancé par Keynes, est l'un des plus animés de la macroéconomie. Son enjeu est considérable, puisqu'il s'agit de savoir si la politique monétaire peut être, ou non, maniée activement pour influencer sur la croissance et sur l'emploi. Une autre voie de réfutation de la neutralité de la monnaie passe par la mise au jour des enjeux politiques de la règle monétaire, en particulier des conditions d'accès à la liquidité, dont il devient alors évident qu'elle n'est pas qu'un outil neutre d'administration des choses économiques.

La monnaie comme objet de contestation sociale

- 5 La monnaie est par essence sociale et politique. Son histoire est celle de la dissolution et de la constitution du lien social. L'ordre monétaire étant le résultat d'un compromis social et politique à une période donnée, il représente en effet une conception du bien commun et de l'être ensemble. Cependant, aucun ordre monétaire n'est inamovible ni ne peut être remis en question, comme l'histoire monétaire nous l'enseigne, si d'aventure les membres de la société ne se reconnaissent plus dans ce compromis (Théret, 2008). Parce que la monnaie est l'expression de la richesse absolue, elle fait l'objet de tentatives de captation, de conflits entre les acteurs ou les groupes sociaux, afin de déformer à leur avantage la règle monétaire, en particuliers l'accès à la liquidité (Ould Ahmed, 2015b). Tel est le sens des contestations que l'on observe de nos jours et qui s'efforcent de modifier l'organisation sociale et monétaire existante.
- 6 Ce dossier de la *Revue de la régulation* a pour objectif d'analyser des cas variés de contestations monétaires au sens de contestations de l'ordre monétaire existant et sous-jacent à la dynamique d'accumulation d'un capitalisme financiarisé globalisé. Il s'agit de révéler la nature des contestations, les groupes d'acteurs sociaux, économiques et politiques qui en ont l'initiative et qui les portent, d'évaluer leurs logiques et leurs impacts (économique, monétaire, social, politique, environnemental, etc.), et de mesurer leur contribution à un nouvel ordre monétaire. Ce remodelage monétaire peut prendre effet selon deux modalités : soit à travers une évolution des configurations monétaires existantes ; soit de manière plus radicale, par la tentative d'élimination ou de contournement des structures monétaires. Dans les deux cas, les contestations

monétaires posent la délicate question de l'articulation logique entre les espaces monétaires en présence.

- 7 Les contestations monétaires peuvent prendre des formes disparates. D'une part, elles peuvent se traduire par une remise en cause de la règle monétaire dominante. Celle-ci résulte d'un mécontentement social à l'égard des conditions d'accès à la liquidité qui, au lieu d'assurer une certaine cohésion sociale, ne profitent qu'à une élite sociale et accentuent les problèmes économiques, les inégalités sociales et la pauvreté dans la société. Le régime monétaire existant génère ainsi des asymétries et des externalités négatives. Il entre en crise, posant alors les questions de sa légitimité et de sa pérennité. Le cas de l'Iran post-révolutionnaire, analysé par Ramine Motamed-Nejad (2015), illustre à cet égard comment, depuis le changement de régime politique en 1979, les élites ont réussi à asseoir leur emprise sur la règle monétaire sans être soumises à la contrainte de paiement, au détriment du corps social. D'autre part, les contestations peuvent se traduire par la remise en cause de la souveraineté monétaire à travers la création de nouvelles monnaies (monnaies d'État, monnaies privées) sur un territoire donné, et dont l'objectif est, selon les cas de figure, de se substituer à la monnaie officielle en place ou de la compléter.
- 8 Cette remise en cause de l'ordre monétaire (par sa règle monétaire, ou sa souveraineté monétaire) peut revêtir différentes natures et répondre à des logiques variées. Elle peut être d'une part *délibérée et offensive*, notamment de la part d'États qui souhaitent s'imposer comme nouvelles puissances internationales en imposant leur monnaie comme devise clé (yuan, dollar, euro). L'article de Benjamin J. Cohen (2015) met en lumière les ressorts de la contestation du dollar en tant que monnaie internationale dominante. Ce processus nécessite du temps pour produire ses effets. Selon, B.-J. Cohen, ni l'internationalisation du yuan par la Chine ni la large utilisation de l'euro ne permettront, à brève échéance, de détrôner le dollar.
- 9 Au niveau national, l'État peut lui-même être acteur de contestations monétaires, en promouvant sa propre monnaie et en remettant ainsi en cause l'ordre monétaire existant, souvent pluraliste. Ce type d'imposition répond à une préoccupation de l'État d'asseoir son pouvoir politique sur l'ensemble du territoire. La nouvelle monnaie d'État parvient le plus souvent à s'imposer grâce à l'obligation de payer l'impôt en cette monnaie et avec la marchandisation de l'économie. La monnaie d'État devient alors un instrument de marquage de son pouvoir politique sur son territoire. On retrouve des exemples de cette instrumentalisation politique de la monnaie à travers l'histoire, notamment de la part de certains empires ou pays à l'égard de leurs colonies. On la trouve également dans le cas du Laos, analysé par Pierre Alary (2015), où la pluralité monétaire (piastre, riz, opium, animaux) est progressivement remplacée par la nouvelle monnaie d'État, le kip.
- 10 La volonté de remplacer l'ordre monétaire existant peut également émaner d'acteurs privés. Le développement récent des monnaies numériques, étudié par Alain Laurent et Virginie Monvoisin (2015), n'est que le dernier avatar du processus de dématérialisation des supports monétaires qui caractérise l'histoire de la monnaie : chaque étape constitue un bouleversement dans la mesure où apparaissent des innovations monétaires privées visant à se substituer aux instruments de l'ordre monétaire existant ou à les compléter. Tel est le cas du bitcoin, analysé par Ludovic Desmedt et Odile Lakomski-Laguerre (2015). Les visées contestataires de cette cryptomonnaie sont clairement identifiées : il s'agit de décentraliser le système de paiements, de se détacher de l'emprise des instances de régulation étatique (cryptage des données) et de naturaliser la monnaie (minage).

- 11 Aux contestations monétaires délibérées et offensives, s'ajoutent d'autre part des contestations *de facto* qui répondent à des logiques cette fois *défensives*. Ce type de contestation peut émaner, là encore, d'États et de groupes sociaux. On pense notamment aux réactions défensives de la part d'États qui cherchent à développer des coopérations régionales en Afrique, Amérique latine, Asie, et au Moyen-Orient pour se protéger des monnaies impérialistes (dollar, yuan). Face à l'instabilité monétaire et financière internationale, nombre de pays du Sud élaborent des stratégies autonomes ou coordonnées à l'échelle régionale relevant de la coopération monétaire régionale ou du régionalisme financier. C'est le cas de l'initiative Chiang Mai ou des tentatives de mise en place d'une nouvelle architecture financière régionale en Amérique du Sud (Berr et Ponsot, 2015).
- 12 À une échelle réduite, les monnaies locales complémentaires fournissent une autre illustration de ce caractère défensif. Les trois articles du dossier sur ces monnaies parallèles et l'entretien que nous a accordé Celina Whitaker (2015) soulignent, cependant, le caractère profondément ambivalent de cette forme contestataire. Loin de vouloir écarter la monnaie officielle, les monnaies locales s'inscrivent souvent dans une logique de complémentarité avec celle-ci, aussi bien dans l'esprit de leurs promoteurs que dans leurs applications concrètes. Dans certains cas, elles peuvent même consolider les schémas monétaires existants en fournissant un débouché circonscrit à des formes de contestation. À l'instar du langage, la monnaie est, ici, de nature polysémique : elle peut être simultanément outil de contestation et de renforcement, selon les circonstances et les groupes d'acteurs concernés. Ainsi Georgina Gomez et Joop de Wit (2015) montrent-t-ils comment les aspirations contestataires des clubs de trocs en Argentine, ont progressivement été dissoutes dans un projet plus pragmatique récupéré par les gouvernements locaux et permettant d'amortir le poids de la crise économique. Jérôme Blanc (2015) s'intéresse, quant à lui, au caractère alternatif des monnaies associatives à circulation locale et commerciale qui ont émergé en France à partir de 2010. Il met en lumière le décalage possible entre, d'une part, les motivations contestataires de ces initiatives relevant de la catégorie du projet porté par des militants, d'autre part la capacité opérationnelle de ces projets à transformer la société. Enfin, Guillaume Vallet (2015) s'interroge sur le WIR, une monnaie inter-entreprises créée en Suisse, pendant la crise des années 1930, en parallèle du franc. Destiné à multiplier les opportunités d'échange, le WIR s'intègre parfaitement avec le système monétaire. Il contribue, par ailleurs, à consolider l'économie suisse, en jouant un rôle contracyclique en période de pénurie de liquidités et de crédits.
- 13 Ce dossier accorde une attention particulière à ces contestations monétaires se situant à un niveau local qui sont peu médiatisées et peu étudiées malgré leur importance sociale, politique et économique. Trois autres échelles de contestation sont identifiées : échelle internationale, échelle régionale et échelle nationale. Précisons les déterminants et enjeux associés à ces différents niveaux de contestations monétaires.

Contestations monétaires internationales

- 14 Au niveau international, les contestations monétaires se rapportent à l'incapacité du système monétaire international actuel à générer des relations monétaires et financières stables et équilibrées. Ces contestations se sont multipliées depuis la crise financière globale, avec la multiplication des stratégies monétaires non coopératives et la remise en

cause du privilège exorbitant du dollar (Eichengreen, 2011). Les externalités négatives liées au rôle pivot du dollar sont de plus en plus dénoncées, en particulier par la Chine, qui est engagée depuis 2010 dans un processus d'internationalisation de sa monnaie. Les vives discussions autour de l'inclusion, en 2016, du yuan dans les droits de tirage spéciaux (DTS) — le panier de devises qui sert d'actif de réserve international pour le FMI —, ne sont qu'une illustration parmi d'autres des nouveaux rapports de force qui sous-tendent les relations monétaires internationales. L'approche par les quatre « I » permet de mettre en évidence les quatre principales externalités négatives générées par le régime monétaire international actuel à l'origine de ces contestations monétaires internationales.

- 15 Le premier « I » caractérise *l'instabilité inhérente à l'architecture monétaire internationale*. Les contestations monétaires internationales ne se rapportent pas uniquement à l'instabilité des taux de change et à l'accumulation de déséquilibres internationaux : elles concernent surtout l'instabilité financière découlant des dynamiques d'endettement international associées au régime d'étalon dollar. En 2009, Guido Mantega, le ministre des Finances brésilien a lancé le débat sur les dommages collatéraux exercés par la « guerre des monnaies » sur son pays. Le Brésil a profondément été affecté par le « tsunami financier » de capitaux venant des États-Unis, après l'activation de la politique de *quantitative easing* de la Réserve fédérale. Par la suite, le Brésil a souffert de mouvements de capitaux déstabilisants, mais en sens inverse : d'importantes sorties de capitaux ont pris place à partir de 2011-2012 avec le ralentissement de la croissance économique brésilienne et la montée des incertitudes.
- 16 Le deuxième « I » se rapporte aux *incertitudes générées par la suprématie du dollar à l'échelle globale*. Il s'agit de l'incertitude quant à l'offre de liquidités internationales, mise en lumière par l'économiste belge Triffin, dès les années 1960, à travers le dilemme qui porte son nom. Lorsque la monnaie d'un pays est utilisée comme monnaie internationale, le monde est otage de la position extérieure de ce pays. Soit le commerce extérieur du pays émetteur de la monnaie internationale est excédentaire par rapport au reste du monde, et alors une pénurie de liquidités internationales apparaît, ce qui compromet le développement des échanges internationaux. Soit il est déficitaire, ce qui permet d'alimenter le monde en moyens de paiement internationaux, mais sape la confiance dans cet instrument monétaire au fur et à mesure que le déficit extérieur augmente. Cela se fait au prix d'interrogations sur la soutenabilité à long terme de ce déséquilibre et sur l'évolution future du taux de change, suscitant ainsi une remise en question du statut de monnaie internationale octroyé au dollar.
- 17 Le troisième « I » générateur de contestations monétaires renvoie à *l'iniquité du régime monétaire international* actuel. Le système actuel cristallise des asymétries importantes dans les relations monétaires internationales. D'une part, les États-Unis tirent avantage du privilège exorbitant conféré à l'émetteur de la monnaie internationale. Ils peuvent donc s'endetter fortement, voire de manière quasi-illimitée, dans leur propre monnaie. Quasi-illimitée seulement, car le processus ne peut fonctionner que si le dollar continue à inspirer confiance et demeure la monnaie universelle acceptée par les autres. À l'inverse, les pays périphériques, en particulier les pays émergents et ceux en développement, ne peuvent s'endetter internationalement dans leur propre monnaie. Ils n'ont d'autre choix que de s'endetter en devises. C'est le syndrome du péché originel (*original sin*) mis en évidence par Eichengreen, Hausmann & Panizza (2003). Ces pays sont alors soumis à une forte contrainte de financement, au risque de change et à l'accumulation de déséquilibres

en devises. L'histoire monétaire récente montre que les rares tentatives d'émission internationale en monnaie domestique par des pays périphériques sont de faible ampleur et peu couronnées de succès (Ponsot, 2015). Il existe, par ailleurs, une profonde iniquité en ce qui concerne l'autonomie de la politique économique. D'un côté, les États-Unis peuvent mener des politiques monétaires contracycliques autonomes sans se préoccuper de leurs conséquences sur le reste du monde, suivant le principe : « *le dollar, c'est notre monnaie et votre problème* ». De l'autre côté, les économies périphériques ne disposent pas de véritables marges de manœuvre : leurs politiques monétaires et de change doivent s'ajuster aux décisions de la Réserve fédérale américaine, qui donne le ton.

- 18 L'architecture monétaire internationale actuelle est également asymétrique, car elle ne répartit pas de manière équilibrée la charge de l'ajustement en cas de déséquilibres récurrents. L'émetteur de la monnaie internationale n'a pas à s'en préoccuper aussi attentivement que les pays périphériques. Il déleste sur les autres la charge de l'ajustement. Cette situation privilégiée le place en position de *business-cycle maker* et de générateur de chocs globaux (sur l'activité, les prix des matières premières, les taux de change, etc.). À l'inverse, les économies périphériques doivent assumer pleinement la charge de l'ajustement asymétrique : ils sont dans une position défavorable de *business-cycle taker*, ce qui les rend vulnérables aux chocs exogènes et les incitent à accumuler des réserves excédentaires en devises, par précaution, et à activer des politiques néo-mercantilistes de type *export-led growth* contraignantes (Palley, 2011 ; Stockhammer & Onaran, 2013).
- 19 Enfin, le dernier « I » renvoie à l'*insuffisance de la demande globale*. Le régime monétaire international actuel exerce un biais déflationniste sur l'économie mondiale. Il génère une croissance économique sous-optimale dans la mesure où, comme cela a été souligné, la charge de l'ajustement en cas de déséquilibres des balances de paiements n'est pas répartie équitablement entre pays excédentaires et pays déficitaires ; elle repose généralement sur le pays déficitaire, surtout s'il s'agit d'un petit pays. L'ajustement structurel impose alors des politiques d'austérité budgétaire et de soutien de la compétitivité par la baisse des coûts salariaux unitaires, ce qui pénalise la demande globale et réduit le taux de croissance économique (Blecker, 2013). Une autre solution, visant à accumuler des réserves de change importantes en prévision de déséquilibres à venir, est également contre-productive, car elle pénalise la croissance économique (Rodrik, 2006).

Contestations monétaires régionales, nationales et locales

- 20 Face à l'instabilité monétaire et financière internationale, nombre de pays du Sud élaborent des stratégies autonomes ou coordonnées à l'échelle régionale relevant de la coopération monétaire régionale ou du régionalisme financier. À défaut de solution globale, pourquoi, en effet, ne pas imaginer des solutions régionales ? Les accords régionaux existants contestent l'architecture monétaire et financière internationale tout en contribuant à la redessiner. En Asie, les pays de l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est) + 3 ont lancé l'Initiative Chiang Mai dans le sillage de la crise financière asiatique de 1997-1998. Cette initiative a ensuite été multilatéralisée en 2012 : un ensemble de contrats de swaps bilatéraux a été transformé en un contrat de swap unique ; un bureau de surveillance macroéconomique et de coordination régionale a été créé. En

Amérique latine, les pays andins ont consolidé le Fonds latino-américain de réserve (FLAR) qui apporte à ses membres un soutien au financement de leurs balances des paiements. Plus largement, à partir de 2007, les pays d'Amérique du Sud ont tenté de mettre sur pied une nouvelle architecture monétaire et financière régionale s'appuyant sur deux piliers : un pilier financier, la Banque du Sud, destinée à se détacher des financements de la Banque mondiale et de ses succursales régionales (BID et CAF) ; un pilier monétaire, le plan SUCRE, avec l'instauration d'une unité de compte commune censée remplacer le dollar dans les paiements transfrontaliers régionaux (Berr et Ponsot, 2015).

- 21 Les contestations monétaires à l'échelle nationale posent, quant à elles, la délicate question de la souveraineté monétaire. Récemment, cette catégorie de contestations a concerné principalement les économies émergentes. Il s'agit là, en effet, d'une transformation majeure des deux dernières décennies. La *crédibilité monétaire* constituait l'enjeu principal des stratégies de change des économies émergentes dans les années 1990. Depuis, les temps ont changé. La crise financière globale a confronté les économies émergentes à un autre défi, celui de la *souveraineté monétaire*. Dans le contexte de guerre des monnaies, les économies émergentes et les économies en développement sont désormais à la recherche de mesures et d'instruments qui leur permettraient de se prémunir des effets négatifs des stratégies monétaires non coopératives des principales puissances économiques. La pertinence de cette démarche est d'autant plus évidente que de nombreux travaux académiques sont venus consolider ce point de vue. Par exemple, les travaux empiriques d'Hélène Rey (2015), à partir de 2013, ont confirmé l'existence d'un cycle financier global dépendant des décisions de la Réserve fédérale et générateur de chocs macroéconomiques dans les émergents sans rapport avec les conditions internes et ce, quel que soit le régime de change adopté. Ceci invalide le triangle d'incompatibilités de Mundell et implique la conclusion suivante : l'indépendance de la politique monétaire n'est possible qu'avec un minimum de contrôle des capitaux. À la surprise générale, les travaux du FMI ont également fini par défendre le rétablissement, « dans certaines circonstances », de mesures de contrôle souverain des capitaux (Chamon *et al.*, 2011).
- 22 Si l'on assiste aujourd'hui à un retour des interrogations sur la souveraineté monétaire dans les économies périphériques, il semble cependant difficile d'appréhender la question avec les outils anciens, pour au moins deux raisons. Tout d'abord, les enjeux de la souveraineté monétaire du XXI^e siècle sont différents de ceux des siècles précédents. Elle ne vise pas principalement à consolider le pouvoir des États-nations, au sein d'un espace politique national, comme ce fut souvent le cas à partir du XIX^e siècle. Les pays émergents soucieux de rétablir leur souveraineté monétaire entendent surtout être en mesure d'absorber des chocs exogènes dans un contexte de globalisation financière et de libre circulation des capitaux. Ensuite, la souveraineté monétaire du XXI^e siècle ne s'oppose pas nécessairement à la « déterritorialisation » des monnaies, à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Elle ne s'inscrit pas, *a priori*, dans la logique *One Nation/One Money* décrite par Cohen (2003). La littérature récente tend d'ailleurs à relativiser fortement cette vision uniciste ou unitaire de la monnaie. Les travaux en économie politique internationale de Helleiner (2003) et Andrews (2006) montrent, par exemple, que la souveraineté monétaire et le « pouvoir monétaire international » ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre exclusif d'États-Nations avec unicité monétaire. Les travaux des institutionnalistes monétaires démontrent, quant à eux, que l'unicité monétaire est plus souvent l'exception

que la règle, et que la pluralité monétaire, loin d'affaiblir le pouvoir discrétionnaire, peut parfois le renforcer et être un facteur de prospérité économique (Blanc *et al.*, 2014).

- 23 Les revendications en matière de souveraineté monétaire concernent également la zone euro. L'euro constitue une entreprise éminemment ambitieuse visant à partager la souveraineté monétaire. Le débat sur la sortie de l'euro, souvent passionné, s'inscrit dans le prolongement de la crise de l'euro et des dettes souveraines du début des années 2010. L'euro, « monnaie incomplète » (Aglietta et Brand, 2013), a exacerbé les disparités structurelles des États-membres et a rendu difficile l'activation de politiques de sorties de crise efficaces. L'euro, contesté dans sa forme actuelle, ne trouverait alors son salut que dans une deux solutions radicales suivantes. La première invite à compléter l'euro en lui adjoignant une union bancaire, un budget fédéral et des transferts budgétaires intrazone. C'est la solution fédérale. L'autre option conteste l'existence même de l'euro et enjoint les pays membres à retrouver leur souveraineté monétaire en abandonnant la monnaie unique. C'est la solution de la sortie. Frédéric Lordon, favorable à ce scénario, précise les modalités de cette option et explicite les oppositions rencontrées par ceux qui défendent ce projet, dans l'entretien publié dans numéro, en complément du dossier. Selon lui :

Quand bien même ils en tolèrent des réalisations nationales extraordinairement imparfaites, les peuples ont gardé très vivace à l'esprit (si l'on peut parler ainsi) l'idée générale de la souveraineté, qui s'assimile en tout à celle de la démocratie. (Lordon, 2015)

- 24 Enfin, les contestations monétaires trouvent un point d'ancrage territorial à l'échelle locale. Les monnaies locales complémentaires visent à soutenir une dynamique économique locale et un principe d'inclusion sociale fortement ancrée sur le territoire. Ces contestations monétaires sont en plein essor. On recense plus de 4 000 dispositifs en 2013 dans plus de 50 pays du monde, avec une nette accélération de leur développement depuis 2008. En créant les monnaies locales et complémentaires, les acteurs de la société civile recherchent des médiums communs au bénéfice des communautés, sans pour autant être dans une rupture avec la monnaie officielle. La nature contestataire des monnaies locales complémentaires ne se trouve donc pas dans le rejet pur et simple de l'ordre monétaire existant, mais dans la nécessité d'activer les vecteurs monétaires d'un nouveau projet de société. L'intention est de réhabiliter, à l'échelle locale, la monnaie comme lien social, une caractéristique essentielle de la monnaie qui s'est distendue avec la montée de l'individualisme, la financiarisation et la globalisation de l'économie, la multiplication des déboires et scandales financiers, la perte de sens reprochée aux actions économiques, etc. L'objectif est d'instaurer de nouvelles pratiques de production et de consommation respectueuses de l'environnement, en favorisant les productions qui conservent les écosystèmes, les transports peu polluants, les énergies propres et la réduction de la production de déchets. Il s'agit aussi de favoriser les relations des hommes les uns avec les autres mais aussi avec la nature, de les guider par des valeurs de solidarité, de réciprocité, de proximité, d'entraide et de lutte contre les discriminations sociales, en redonnant une place, dans les circuits d'échanges, aux populations qui en étaient exclues. Les collectivités locales qui soutiennent activement ces initiatives ont deux objectifs. Tout d'abord, chercher à transformer l'usage de la monnaie en renforçant son rôle de médium social par une vitesse de circulation élevée et des désincitations à son accumulation par appropriation privée. Ensuite, encourager la participation de la société civile dans la gestion politique de la cité. Ces initiatives monétaires militent, en effet, pour la transformation des comportements individuels par l'avènement d'une conscience collective sur les défis actuels des sociétés capitalistes.

- 25 Les monnaies locales complémentaires sont donc conçues comme un bien commun au service du collectif. Elles apparaissent comme conformes à son essence de bien public : un principe de formation et de réalisation de la valeur conforme à une éthique sociale. Ce sont des innovations monétaires produites par la souveraineté du commun, laquelle s'imbrique dans la souveraineté plus large des États-nations. Paradoxalement, les monnaies locales complémentaires annoncent de nouvelles transformations de la souveraineté (Aglietta, Ould Ahmed et Ponsot, 2016).

Se réapproprier la monnaie ?

- 26 Toutes ces contestations monétaires ont, en définitive, une vocation commune : se réapproprier la monnaie dans des régimes monétaires défailants ou en perte de légitimité. Tout le défi consiste à élaborer un instrument monétaire agissant en tant que commun (Servet 2015), une vertu qui avait disparu des instruments utilisés dans l'ordre monétaire soumis à contestation. L'apparition de ces nouveaux instruments monétaires se heurte cependant à un obstacle récurrent, celui de l'articulation logique de ces instruments monétaires avec les espaces monétaires existants. Deux expériences récentes d'innovations monétaires illustrent cette tension persistante entre, d'une part, le besoin de créer une monnaie nouvelle et, d'autre part, la nécessité de cohabiter avec les autres monnaies existantes.
- 27 Le premier exemple se rapporte au lancement, en 2015, du dinar or, la nouvelle monnaie de Daech. En substituant sa monnaie à la livre syrienne et au dinar irakien, le proto-État fondé par des groupes terroristes accroît son emprise sur ces territoires occupés et imprime une marque qu'il veut indélébile, sans retour en arrière possible. Il entend s'affirmer comme un véritable État disposant du privilège régalien de battre sa propre monnaie. Le dinar or incarne donc une contestation monétaire non seulement des États de la région, mais également de l'ordre monétaire international dominé par les puissances occidentales. C'est pourquoi le dinar or est adossé au métal précieux, afin de ne pas être à la merci du « tyrannique et oppressif système financier » (Ait-Kacimi, 2015) des Occidentaux et du dollar. Daech vise ainsi à instaurer un nouvel ordre monétaire mondial islamique au centre duquel le dinar or jouerait le rôle essentiel. La nouvelle monnaie a été créée en référence au « dinar Or », une devise en vigueur lors du règne, au XII^e siècle, du III^e calife Abd Al-Malik, le premier à avoir créé des pièces à son effigie et avec des vers du Coran. Un supposé âge d'or avec lequel Daech prétend renouer, en se constituant toute une gamme de pièces de monnaie pour un usage quotidien. Toutes ces monnaies représentent des symboles très explicites : une carte du monde, future zone sous domination islamiste, un minaret, la mosquée Al Aqsa à Jérusalem : la conquête de la Ville Sainte étant l'un des objectifs ultimes de Daech. Dans ce cas, la contestation monétaire est l'un des vecteurs d'une tentative de reconstruction d'un ordre symbolique, politique et religieux qui la dépasse.
- 28 Une seconde expérience nous donne l'occasion de revenir sur le bitcoin qui offre une illustration plus évidente encore des points de tensions générés par les velléités d'instaurer un nouvel ordre monétaire. Comme de nombreuses autres cryptomonnaies, le bitcoin est un instrument monétaire désincarné : il est une innovation monétaire privée, détachée de la notion de bien public, et déconnectée de toute autorité souveraine assurant sa liquidité et sa pérennité. Il entretient, y compris via les réseaux de ceux qui en font la promotion et échangent des connaissances à son sujet, l'illusion d'une

communauté virtuelle. Le bitcoin ne repose ni sur un système bancaire hiérarchisé chapeauté par une banque centrale ni sur un système de compensation permettant d'assurer la pérennité des paiements. Complètement décentralisé, il n'est donc pas en mesure d'assurer, par des avances, la liquidité nécessaire aux besoins du circuit économique de la production de biens et services pour le financement de l'économie réelle. En cas de fléchissement des activités économiques, il ne peut servir de base à des actions publiques. La répartition du bitcoin est, par ailleurs, très inégalitaire : elle favorise les premiers détenteurs (*early adopters*), au détriment des derniers utilisateurs. L'hyper-volatilité de son cours en fait un instrument monétaire peu propice à ancrer les anticipations et pérenniser les paiements.

- 29 Le bitcoin ne peut pas non plus remplir les fonctions de bien public mondial, contrairement à l'idée répandue selon laquelle il permettrait d'apporter une solution aux problèmes posés par le régime monétaire international actuel. L'offre de bitcoin, fixée préalablement, ne peut, en effet, prétendre répondre aux besoins mondiaux de liquidités. Le caractère hautement spéculatif du bitcoin n'est pas un facteur de stabilisation du système monétaire international. Sa détention est d'autant plus risquée qu'aucune garantie de convertibilité en monnaie « officielle » par les pouvoirs publics n'est assurée. Si le protocole de validation des transactions est lui-même très sécurisé, il n'en va pas nécessairement de même pour le stockage. L'anonymat des transactions en bitcoin (du moins la difficulté à tracer les opérations) constitue une aubaine pour la cybercriminalité et le blanchiment. En définitive, si on se réfère aux thèses crypto-anarchistes et libertariennes qui en font sa promotion, le bitcoin séduit ses utilisateurs, car il leur donne l'illusion qu'ils s'approprient la monnaie et se débarrassent de l'intervention jugée nocive des acteurs qui sont censés la contrôler (États, banques centrales et banques). Le bitcoin dévoile sa vraie nature : être une « monnaie » virtuelle anonyme, anti-banque, anti-État, anti-commun (Dupré, Ponsot et Servet, 2015).
- 30 La réappropriation de la monnaie constitue l'enjeu majeur des différentes formes de contestations monétaires passées en revue dans ce dossier. Nul doute que d'autres modalités d'innovations monétaires, absentes de ce numéro, feront l'objet d'examen approfondis dans le futur et contribueront ainsi à alimenter le champ de l'économie politique de la monnaie. Dans cette perspective, on ne peut qu'encourager leurs futurs auteurs à nourrir leurs analyses par la lecture de travaux engagés dans une contestation... de la théorie monétaire standard et s'inscrivant dans une démarche de conceptualisation. C'est précisément dans ce but que ce dossier se clôt avec l'article d'André Orléan, qui développe une « conception alternative » de la valeur (Orléan, 2015) visant à enrichir conceptuellement les réflexions en cours en économie politique de la monnaie.

BIBLIOGRAPHIE

Aglietta, M., Brand, T. (2013), *Un new deal pour l'Europe*, Paris, Odile Jacob.

Aglietta, M., Orléan, A. (1982), *La violence de la monnaie*, Paris, Calmann Lévy.

- Aglietta, M. & Orléan, A. (dir) (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta, M. & Orléan A. (2002), *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta, M., Ould Ahmed, P. et Ponsot, J.-F. (2014) « La monnaie, la valeur et la règle », *Revue de la régulation* [En ligne], 16 | 2^e semestre/Autumn ; <http://regulation.revues.org/10998>.
- Aglietta, M., Ould Ahmed, P. & Ponsot, J.-F. (2016), *Monnaie, entre dettes et souveraineté*, Paris, Odile Jacob, Paris, à paraître.
- Alary, P. « Un régime monétaire traditionnel contesté par la monnaie d'État : l'histoire du kip au Nord-Laos de 1975 à 2000 », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2^e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11508>
- Ait-Kacimi, N. (2015), « L'État islamique bat sa monnaie », *Les Échos*, 18 novembre.
- Amato, M. (2015), *L'énigme de la monnaie*, Paris, Les éditions du Cerf.
- Andrews, D. (2006), *International Monetary Power*, New York, Cornell University Press.
- Beaud, M. & Dostaler, G. (1996), *La pensée économique depuis Keynes*, Le Seuil, Paris, Economica.
- Berr, E. & Ponsot, J.-F. (2015) « Coopération sud-sud et financement du développement : la relation Chine-Amérique du sud face aux enjeux du développement soutenable », *Mondes en Développement*, n° 43/169, p. 61-76.
- Blanc, J. « Contester par projets », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2^e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11535>
- Blanc, J. et Desmedt L. (dir.) (2014), *Les pensées monétaires dans l'histoire. L'Europe, 1517-1776*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque de l'économiste ».
- Blecker, R. (2013), "Long-Run Growth in Open Economies: Export-Led Cumulative Causation or a Balance-of-Payments Constraint?" in G. Harcourt & P. Kriesler (eds), *Handbook of Post Keynesian Economics, Vol.1*, Oxford, Oxford University Press.
- Carvalho, F.J.C. (2010), "The Accumulation of International Reserves as a Defense Strategy" in S. Griffith-Jones, J.-A. Ocampo & J. Stiglitz (eds), *Time for a Visible Hand: Lessons from the 2008 World Financial Crisis*, Oxford, Oxford University Press, p. 269-88.
- Chamon, M., Ghosh, A.-R., Habermeier, A., Kokenyne, K., Laeven, L., Ostry, J.-D. & Qureshi, M.-S. (2011), "Managing Capital Inflows: What Tools to Use?" *IMF Staff Discussion Note*, April, SDN/11/06, IMF.
- Cohen, B. (2003), *The Future of Money*, Princeton, Princeton University Press.
- Cohen, B. (2015) « The demise of the dollar? », *Revue de la régulation*, 18 | -1, 1-19. <http://regulation.revues.org/11501>
- Dodd, N. (2014), *The Social Life of Money*, Princeton, Princeton University Press.
- Dupré, D., Ponsot, J. F. & Servet, J.-M. (2015), « Le bitcoin, une tragédie du marché » (co-auteurs : D. Dupré et J.-M. Servet), in *Rapport de la mission d'études sur les monnaies locales complémentaires*, 2^e partie, ministère de l'Économie sociale et solidaire, Paris, p. 18-22.
- Eichengreen, B. (2011), *Un privilège exorbitant. Le déclin du dollar et l'avenir du système monétaire international*, Paris, Odile Jacob.
- Eichengreen, B., Hausmann, R. & Panizza, U. (2003), "Currency Mismatches, Debt Intolerance and Original Sin: Why They are not the same and why it Matters", *NBER Working Paper* n.° 10036, October.

- Graeber, D. (2013), *Dettes, 5 000 ans d'histoire*, Lonrai, Les Liens qui Libèrent.
- Gómez, G. M. et de Wit, Joop « Contestations and contradictions in the Argentine Redes de Trueque », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11565>
- Helleiner, E. (2003), *The Making of Modern Money: Territorial Currencies in Historical Perspective*, London, Cornell University Press.
- Ingham, G. (2004), "The Nature of Money", *Economic Sociology - European Electronic Newsletter*, vol. 5, n° 2, January, p. 1-7.
- Lakomski-Laguerre, O. et Desmedt, L. « L'alternative monétaire Bitcoin : une perspective institutionnaliste », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11489>
- Laurent, A. et Monvoisin, V. « Les nouvelles monnaies numériques : au-delà de la dématérialisation de la monnaie et de la contestation des banques », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11524>
- Lordon, F. (dir.) (2008), *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Paris, Presses de Science-Po.
- Lordon, F., Orléan, A. (2008), « Genèse de l'Etat et genèse de la monnaie : le modèle de la potentialité multitudinis », in Y. Citton et F. Lordon (dir.) *Spinoza et les sciences sociales*, Éditions Amsterdam.
- Lordon, F., Lamarche, T., Ould Ahmed, P. et J.-F. Ponsot, « L'euro ou l'oubli de la politique », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11534>
- Marx, K. (1980), *Manuscrits de 1857-1858* (« Grundrisse »), t. 1, Éditions sociales.
- Marx, K. (1969), *Le capital*, livre I, Paris, Flammarion.
- Motamed-Nejad, R. « Monnaie et illégalismes », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11553>
- Orléan, A. (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- Orléan, A. (2009), « La sociologie économique de la monnaie », in P. Steiner & F. Vatin (dir), *Traité de sociologie économique*, Paris, Puf, p. 209-246.
- Orléan, A. (2011), *L'empire de la valeur*, Paris, Le Seuil.
- Orléan, A. « La valeur économique comme fait social : la preuve par les évaluations boursières », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11441>
- Ould Ahmed, P. (2008) ; « Transformations bancaires et mobilité des élites. Le cas de la transition libérale soviétique (1986-1991), *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 5 (175), p. 98-115.
- Ould Ahmed, P., Baumann, E., Bazin, L., Phélinas, P. Selim, M., Sobel, R. (dir.) (2008), *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris, L'Harmattan.
- Ould Ahmed, P. & Hours, B. (2015a) (dir), *An anthropological Economy of Debt*, New York and London, Routledge.
- Ould Ahmed, P. (2015 b), « La monnaie, vecteur de lien et de contestation sociale », *Alternatives économiques*, Hors série « La monnaie et ses mystères », avril.
- Palley, T.I. (2011), "The Rise and Fall of Export-Led Growth", *The Levy Economics Institute Working Paper* n° 675.

- Ponsot, J.-F. (2015), "Original Sin" in L.-P. Rochon & S. Rossi (eds), *The Encyclopedia of Central Banking*, Edward Elgar, Cheltenham, UK, and Northampton, MA, USA, p. 392-394.
- Rey, H. (2015), "Dilemma not Trilemma: The Global Financial Cycle and Monetary Policy Independence", *NBER Working Paper*, n°21162.
- Rodrik, D. (2006), "The Social Cost of Foreign Exchange Reserves", *International Economic*.
- Servet, J.-M. (2015), « La finance et la monnaie comme un 'commun' », Institut Veblen pour les réformes économique, mai.
- Servet, J.-M. (2001), « Le troc primitif, un mythe fondateur d'une approche économiste de la monnaie », *Revue numismatique*, 6^e série, vol. 157, p. 15-32.
- Spinoza, B. (1990), *Éthique*, traduction de R. Misrahi, Paris, Puf, coll. « Philosophies d'aujourd'hui ».
- Stockhammer, E. & Onaran, O. (2013), "Wage-led Growth: Theory, Evidence, Policy", *Review of Keynesian Economics*, 1(1), p. 61-78.
- Smithin, J. (2000), *What is Money?* New York, Routledge.
- Stiglitz, J. (2012), *Le rapport Stiglitz : Pour une vraie réforme du système monétaire et financier international après la crise mondiale*, Arles, Actes Sud.
- Théret, B. (dir) (2008), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Vallet, G. « Le WIR en Suisse : la révolte du puissant ? », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11463>
- Whitaker, C., Lamarche, T., Ould Ahmed, P. et J.-F. Ponsot, « L'expérience des monnaies complémentaires : questionner et redéfinir le lien des citoyens à la monnaie », *Revue de la régulation* [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, <http://regulation.revues.org/11578>

NOTES

1. Voir notamment Aglietta et Orléan, 1998, 2002 ; Aglietta, et al., 2014 ; Amato, 2015 ; Blanc et Desmedt, 2014 ; Cohen, 2003 ; Dodd, 2014 ; Graeber, 2013 ; Helleiner, 2003 ; Ingham, 2004 ; Lordon, 2008 ; Orléan, 1999, 2011 ; Ould Ahmed et al., 2008 ; Ould Ahmed et Hours, 2015a ; Smithin, 2000, Théret, 2008, etc.
2. Cf. *Revue Française de Socio-économie* n° 12, 2013.
3. À paraître, en 2016, chez Odile Jacob.
4. Spinoza, 1990, E, IV, appendice 28.

AUTEURS

PEPITA OULD AHMED

IRD – CESSMA,

JEAN-FRANÇOIS PONSOT

CREG Université Grenoble Alpes,